

PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE



MERIGNAC
SAMEDI 12 DECEMBRE 2009

ADOPTÉ PAR LA 70ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FFVB
SAINT-DIE DES VOSGES LES 4 ET 5 JUIN 2010

LIGUES REGIONALES

**Il s'agit des délégués et du nombre de voix attribué
en fonction du nombre d'adhésions/ clubs de chaque ligue**

ALSACE (138 voix)

M. Patrick KURTZ	(T)	69 voix
M. Georges MEYER	(T)	69 voix

AQUITAINE (163 voix)

M. Yves LABROUSSE	(T)	55 voix
M. Noël RENAUDAT	(T)	54 voix
M. Dominique REY	(T)	54 voix

AUVERGNE (42 voix)

M. Pascal CAUMEL	(T)	21 voix
M. Jean-Charles SIMON	(T)	21 voix

BOURGOGNE (29 voix)

Mme Marie-Anne DEMPTOS	(T)	29 voix
------------------------	-----	---------

BRETAGNE (259 voix)

M. Daniel LAMIRAND	(T)	87 voix
M. Pierrick HAMON	(T)	86 voix
M. Daniel KARBOVIAC	(T)	86 voix

CENTRE (85 voix)

M. Maurice HINDY	(T)	43 voix
M. Camille NADAN	(T)	42 voix

CHAMPAGNE-ARDENNE (Non représentée)

CORSE (Non représentée)

COTE D'AZUR (153 voix)

M. Alain MORILLO	(T)	39 voix
M. Eric TANGUY	(T)	38 voix
M. Gérard HENRY	(T)	38 voix
M. Philippe MARENC	(T)	38 voix

FLANDRES (202 voix)

M. Didier DECONNINCK	(T)	68 voix
Melle Stéphanie GOSSELIN	(T)	67 voix
M. Jean-Pierre COISNE	(T)	67 voix

FRANCHE-COMTE (Non représentée)

GUADELOUPE (Non représentée)

GUYANE (Non représentée)

ILE DE FRANCE (498 voix)

M. Jean-Louis LARZUL	(T)	166 voix
M. Sébastien GONCALVES-MARTINS	(T)	166 voix
M. Philippe VENDRAMINI	(T)	166 voix
M. Alain DE FABRY	(S)	/

LES ILES DU NORD (Non représentée)

LANGUEDOC-ROUSSILLON (155 voix)

Mme Valérie DELOUTRE	(T)	78 voix
M. Robert SERRANO	(T)	77 voix
M. Bernard VIGNON	(SNV)	/

LA REUNION (60 voix)

Mme Lucie BAWEDIN	(T)	60 voix
-------------------	-----	---------

LIMOUSIN (Non Représentée)

LORRAINE (60 voix)

M. Jean-Claude BOUR	(T)	60 voix
---------------------	-----	---------

MARTINIQUE (Non représentée)

MAYOTTE (Non représentée)

MIDI-PYRENEES (96 voix)

M. Jean-Robert RIGAL	(T)	48 voix
M. Jérôme CASTAING	(T)	48 voix

BASSE-NORMANDIE (31 voix)

M. Christophe ROHEE	(T)	31 voix
---------------------	-----	---------

HAUTE-NORMANDIE (65 voix)

M. François DESHAYES	(T)	33 voix
M. Jean-Paul DUBIER	(T)	32 voix

NOUVELLE-CALEDONIE (Non représentée)

PAYS DE LA LOIRE (257 voix)

M. Jean-Michel QUENTIN	(T)	86 voix
M. Christian RETAILLEAU	(T)	86 voix
M. Daniel MURAIL	(SV)	85 voix

PICARDIE (Non représentée)

POITOU-CHARENTES (101 voix)

M. Didier SAPIN	(T)	51 voix
M. Jacques DESCHAMPS	(T)	50 voix
M. Damien SALLÉ	(S)	/
M. Aurélien BOULIE	(S)	/

PROVENCE (134 voix)

M. Alain ARIA	(T)	67 voix
Mme Christine MOURADIAN	(SV)	67 voix
M. Robert FLANDIN	(S)	

RHONE-ALPES (277 voix)

Melle Sylvie PICARD	(T)	70 voix
M. Jacques DEPORTES	(T)	69 voix
Mme Véronique FRELAT	(T)	69 voix
Mme Christiane HOUSSE	(T)	69 voix

ST PIERRE ET MIQUELON (Non Représentée)

WALLIS ET FUTUNA (Non Représentée)

COMITE DIRECTEUR FEDERAL

COMITE DIRECTEUR FEDERAL :

Bureau Exécutif

M. Serge DELOUTRE, M. Maurice BOISSEAU, M. Pierre JEANROT, Mme Laurence LACHAISE, Melle Virginie MOINEAU, M. David QUINTIN

Membres

M. Christian ALBE, M. Jean-Paul ALORO, Mme Danielle MARY, M. Jacques MOREAU, M. Gil PELLAN, Melle Sylviane TROLARD

III) AUTRES PRESENCES :

M. René CORNIC	Président par intérim de la Commission Electorale/Assemblée Générale
M. André FROGER	Membre de la Commission Electorale/Assemblée Générale
M. Hervé GOLFETTO	Président de la CCF
Mme Aline GEMISE-FAREAU	Présidente de la CC Beach Volley
M. Jean Marie SCHMITT	Directeur Technique National
Mme Jocelyne MAHIEU	Commissaire aux Comptes
Mme Chantal MAUVOIS	Directrice Administrative et Financière
Melle Sylvie PROUVE	Secrétaire de Direction
Mme Mauricia BENON	Comptable
M. Thierry BOLOMEY	Informaticien

Samedi 12 décembre 2009

Ouverture de l'Assemblée Générale à 10H10 par le Président, Serge DELOUTRE qui donne ensuite la parole à M. René CORNIC, Président par intérim de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et des Assemblées qui excuse l'absence de G. GUILLET, retenu pour des raisons familiales.

44 délégués présents.

Nombre de voix représentées : 2646 voix

M. CORNIC informe que le quorum est donc atteint sur ces deux bases.

Ligues non présentes à l'ouverture de l'Assemblée Générale (Ligue d'Alsace (138 voix) – Picardie (38 voix)

Puis M. DELOUTRE excuse les membres du Comité Directeur Fédéral non présents.

Une minute de silence est ensuite effectuée à la mémoire des personnes disparues :

Madame Sandrine CHARPENTIER, née SCATTOLIN du club de Pont à Mousson.

Monsieur Pierre DAVID, Président de la Ligue Ile de France, Administrateur Fédéral, Président de la Commission Fédérale d'Appel. Il avait un rôle important avec les instances européennes et mondiales ; personne très proche du Président Paul LIBAUD.

Monsieur Jean BOIREAU, grand monsieur de l'arbitrage aquitain.

Monsieur Sébastien PLAZA, joueur du collectif de Pré Nationale du club des MJC FLEUR DE PAU a succombé à une pneumopathie foudroyante liée à la grippe A.

Maman de Madame Elisabeth ROSSI, membre de la Commission Centrale de Discipline.

Puis, le Président Serge DELOUTRE remercie la Ligue d'Aquitaine pour l'organisation de cette Assemblée Générale ; il explique les raisons du choix du site de Mérignac (non organisation d'un séminaire) et félicite le Président de la Ligue pour les prestations de l'hôtel.

M. Serge DELOUTRE fait ensuite une rétrospective sur la période estivale, les réorganisations mises en place, le point sur le marketing, la communication, la promotion et le dernier entretien avec le Ministère.

Les rétrospectives de l'été : les succès de nos différentes Equipes de France dont les finales du Championnat d'Europe Masculins, moment très important notamment la demi-finale avec le comportement de notre équipe et du staff sur le plan sportif, sur le plan de l'environnement, de leur attitude ; tout comme les féminines dans la Ligue Européenne.

Il souhaite également souligner le comportement sur le plan sportif des championnats d'Europe Masculins. Il relate notamment le bon comportement de la Pologne au regard de notre équipe de France Masculine durant la finale du Championnat d'Europe Masculins ; les polonais ayant encouragé en permanence notre Equipe de France, les 2500 polonais présents dans la salle se sont levés à l'entrée de notre Equipe de France et ils les ont applaudis. Il note la belle notion de politesse, de relationnel sportif.

Il relate les résultats des juniors, cadets, cadettes, le beach avec des médailles aux jeux méditerranéens à Pescara, aux jeux mondiaux : grande saison internationale avec beaucoup de satisfaction.

Il mentionne la réorganisation estivale par le recrutement d'une Directrice Administrative et Financière, le choix s'étant porté sur Madame MAUVOIS qu'il présente à l'Assemblée Générale.

Mme MAUVOIS étant une spécialiste de droit, une spécialiste des chiffres, du management d'équipes qui a apporté beaucoup de satisfaction sur différents domaines.

Il mentionne la réorganisation sur la partie financière composée de Mme MAUVOIS et du service comptabilité. Il indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2010, le Cabinet Comptable accompagnera totalement le

travail de la Fédération. Au vu du renouvellement du mandat de notre Commissaire aux Comptes, il remercie le travail accompli par Jocelyne MAHIEU.

Sur le plan politique, il indique la réorganisation financière composée de M. Pierre JEANROT, Vice-Président, Chargé des Finances, de M. David QUINTIN, Trésorier Général, de Melle Virginie MOINEAU, Trésorière Générale Adjointe et la Commission Centrale Financière. A compter de Janvier 2010, il y aura la mise en place d'un nouveau système informatique (ERP) afin de permettre la centralisation des données financières au service de la comptabilité.

Concernant l'administratif, il relate le travail effectué au niveau des contrats de travail établis par Mme MAUVOIS : régularisation sur les dossiers assurances, couverture sociale, cotisations, etc. Il indique également que Mme MAUVOIS a repris la réorganisation juridique, les dossiers liés aux contrats en cours tels que les transports, les banques, etc. A ce sujet, M. DELOUTRE indique que nous sommes en cours de collaboration avec une nouvelle banque et la réorganisation des différents taux d'intérêts avec le concours de M. GRIGUER qui apporte sa contribution sur ce dossier.

Le Président établit un point sur le secteur Marketing, la communication, la promotion. Après les organisations qui se sont tenues sur l'année 2009, l'orientation est donnée pour la professionnalisation pour le futur afin d'optimiser les garanties de réussite et les retombées financières. Il relate la « bagarre » estivale pour la télévision pour le Championnat d'Europe. Il indique que le partenariat avec Ma Chaîne Sport fut une bouffée d'oxygène et que maintenant l'avenir est plus serein. Il relate le problème TV avec les Coupes d'Europe. L'aspect télévisuel pour 2010 est en phase de finalisation avec Sport+, Ma Chaîne Sport et pour la Coupe de France avec France Télévision. Il remercie notamment le travail d'André Garcia. Il mentionne le contact récent fait avec Eurosport. Il relate également le dossier de la Ligue Mondiale et ses perspectives d'avenir.

Il indique qu'une première cellule de spécialistes s'est réunie avec P. BLAIN, mandaté pour faire un état des lieux, cellule composée de M. BIETRY et de M. HORNAIN qui servira de base à la mise en place d'un groupe qui travaillera sur un plan de communication pour le Volley-Ball. Courant Janvier, les résultats de cette étude seront communiqués.

Il mentionne le nouveau site Internet de la FFVB et indique le recrutement d'un webmaster stagiaire pour rendre ce site très agréable. Une agence travaille sur la recherche de partenariat. Les avancées sont en cours sur l'hôtellerie, les transports, les voitures.

Il fait le point sur les contrats de partenariat en cours et futurs.

Les contrats sur les ballons Molten, Mikasa sont bouclés et revus légèrement à la hausse. Une étude est en phase de finalisation avec Wilson pour le Beach pour une durée de 4 ans.

Le contrat Generali est en renégociation.

Le contrat Asics se termine au 31 décembre.

Un protocole d'accord a été trouvé avec Errea, la signature aura lieu en France début Janvier. Le contenu dans ses grandes lignes compte tenu de la confidentialité est d'une durée de 4 ans, fourniture des équipements pour les masculins et les féminins pour une valeur de 205 000 € HT par an. Il n'y a pas d'obligation d'achats contrairement au partenariat d'Asics. Pour cause de confidentialité, certaines données ne peuvent être communiquées avant la signature du contrat.

Pour les clubs, les comités départementaux et les ligues, un jeu de maillot sera offert pour un jeu de maillot acheté dans le catalogue Errea, limité à 1 par club sur toute la base de nos clubs, renouvelable chaque année. Le contrat pour les 4 ans est valorisé à 2 millions d'euros.

Il fait le point sur les rencontres avec la Secrétaire d'Etat qui est venue au Tournoi Generali. Il indique sa participation à la commission « grandes salles » avec M. ALORO. Conformément à l'entretien concernant la convention d'objectifs début Novembre qui a fait l'évaluation de la situation de la Fédération, qui a apprécié notre réorganisation administrative et financière. Il a montré son inquiétude vis-à-vis des résultats sportifs et du résultat du contrôle fiscal. Le Ministère a pris en compte notre augmentation envisagée sur les licences. Le Ministère nous a confirmé son soutien et son aide et il nous intégrera dans une convention pluriannuelle, ce qui sera une première. Une rencontre s'effectuera chaque trimestre pour établir le bilan et présenter les comptes ; le Ministère fera la même démarche auprès des Ligues.

Puis, il donne lecture de la lettre reçue du Ministère.

Puis il donne la parole au Secrétaire Général qui met au vote le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 Juillet 2009 à Paris. Il rappelle que ce procès-verbal est le reflet des décisions prises lors du 18 juillet et que les modifications intervenues après le 18 juillet n'entrent pas en compte dans la présentation de ce procès-verbal.

Interventions

M. RENAUDAT (Aquitaine) souhaite, avant de passer à l'adoption du procès-verbal, avoir une explication de texte par rapport aux statuts de la FFVB notamment sur l'article 11. Il fait mention des administrateurs qui sont délégués à l'Assemblée Générale avec voix consultative. Il mentionne qu'on retrouve des membres du Comité Directeur comme délégués de ligues.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) précise qu'aucun article de notre règlement ne l'empêche. Il indique que dans nos textes, les membres du Comité Directeur sont présents avec voix consultative, mais il n'y a aucun article du règlement qui les empêche de représenter leur ligue à l'Assemblée Générale.

M. REY (Aquitaine) intervient sur le compte-rendu de l'Assemblée Générale, notamment sur les votes effectués et sur les textes, en particulier concernant le 4^{ème} muté en championnat national. Il souhaite savoir si c'est la décision en Assemblée Générale qui doit être prise en compte ou le courrier du Secrétaire Général.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) précise qu'il faut s'en tenir à l'adoption du procès-verbal qui relate les décisions prises lors de l'AG de Paris et indique que pour le 4^{ème} muté, cela s'est passé après, donc c'est un autre débat.

M. VENDRAMINI (Ile de France) mentionne à nouveau l'intervention à plusieurs reprises de la Ligue d'Ile de France sur la modification demandée sur le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective de Septembre de Paris 2008 qui reste en attente.

M. LARZUL (Ile de France) souhaite que les modifications demandées lors des Assemblées Générales soient prises en compte notamment concernant l'Assemblée Générale Elective de 2008. Il mentionne que son intervention apparaît bien dans le PV de l'Assemblée Générale de Grenoble mais il indique qu'il n'y a aucune trace de son intervention faite en Assemblée Générale, actée et mise en forme dans le PV de Septembre 2008.

Il intervient sur le procès-verbal de Paris du 18 juillet 2009 où est indiqué que les vœux classés A en l'AG de Paris sont repris ce jour. Il est surpris de ne pas voir ce point mis à l'ordre du jour actuel.

M. KARBOVIAC (Bretagne) rejoint l'intervention de M. LARZUL. Il fait remarquer qu'à partir du moment où le PV de l'AG de Grenoble a été approuvé, on admet que cette AGO a été clôturée comme indiqué dans le PV. De ce fait, l'Assemblée Générale du 18 juillet 2009 (Paris) ne peut être considérée comme « Complémentaire », terme qui n'existe pas d'ailleurs dans les statuts de la FFVB : il s'agit bien d'une AG Extraordinaire. Il en est de même de l'AG de ce jour qui est une AG Financière réunie à titre Extraordinaire par le Comité Directeur et non pas, comme indiqué dans la convocation, d'une AGO qui aurait réclamé pour sa part un délai de convocation de 120 jours. Il termine son intervention en mentionnant plusieurs erreurs constatées sur le procès-verbal qui est soumis à l'approbation des délégués.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) indique qu'il a pris note du mail de M. KARBOVIAC, notamment sur le délai de 120 jours. Il indique que chacun a sa façon de lire les règlements.

M. KARBOVIAC (Bretagne) est surpris des propos du Secrétaire Général : les règlements n'ont pas à être lus de manières différentes. S'ils prêtent à interprétation, il faut les revoir. Il indique qu'en tant que délégué des clubs bretons, il ne peut approuver un procès-verbal qui comporte autant d'erreurs ou d'imprécisions.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) indique qu'il note les remarques ; la Secrétaire Générale Adjointe en prend acte.

M. BOUR (Lorraine) intervient également sur l'article 11 suite à l'intervention de M. KARBOVIAC et notamment sur le terme « AG Ordinaire ou Extraordinaire ». Si cette AG est Ordinaire, il ne comprend pas pourquoi nous votons le Procès-Verbal de Paris. Il souhaite savoir légalement dans quelle assemblée générale nous sommes situés et quels sont les votes qui sont susceptibles d'être faits et en fonction de quoi. Par ailleurs, concernant le Procès-Verbal de Paris, il indique qu'il avait fait une remarque page 33 sur les propos qui ne sont pas les siens. Les propos du Président et de M. BOUR ont été inversés, à savoir que la CNL était un contre-pouvoir.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) effectue l'historique des Assemblées Générales effectuées sur l'année 2009, Grenoble, Paris puis Mérignac. Il donne lecture du mail du Ministère.

Arrivée de la Ligue d'Alsace (138 voix)

M. VENDRAMINI (Ile de France) constate que ce n'est pas une Assemblée Générale Extraordinaire puisqu'une Assemblée Générale Extraordinaire est limitée aux changements de statuts et à la dissolution. Il donne son sentiment sur les 3 tenues d'Assemblées Générales (Grenoble, Paris, Mérignac).

M. RENAUDAT (Aquitaine) intervient sur l'adoption du Règlement Intérieur pour le dépôt des vœux (240 jours avant l'Assemblée Générale) et sur le terme « adopté par la majorité des présents ». Il constate aujourd'hui qu'on se retrouve avant le 15 novembre. Il indique qu'il y a donc un changement de texte par rapport aux propositions.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) donne lecture de la réponse du Ministère. Suite à l'intervention de M. KARBOVIAC, il affirme que les statuts types avant d'être validés en Assemblée Générale sont validés par le Ministère.

M. VENDRAMINI (Ile de France) estime que le Ministère se trompe. Il prend l'exemple suivant : « se réunit au moins une fois par an » qui est différent de « se réunit annuellement » comme l'indique le courrier du Ministère. Il rejoint l'avis de M. KARBOVIAC.

M. KARBOVIAC (Bretagne) revient sur la rédaction du procès-verbal. Il n'a pas souvenir d'avoir tenu certains propos tels qu'ils sont mentionnés dans ce PV. Il indique que les statuts ne sont pas toujours bien interprétés ou donne lieu à des interprétations abusives. Il cite le courrier adressé, avant l'AG, par la Directrice Administrative et Financière faisant état d'une disposition selon laquelle " le droit de vote à l'Assemblée Générale n'est acquis que si la Ligue recouvre totalement sa dette vis-à-vis de la FFVB quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale", disposition qui ne figure ni dans l'article 11, ni dans aucun autre article des statuts ou du RI. Il rappelle que les membres de l'AG sont des délégués de clubs et non des représentants de ligue.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) souhaite savoir pourquoi M. KARBOVIAC n'a pas déposé de vœu concernant ce problème.

M. KARBOVIAC (Bretagne) estime qu'il n'a pas à déposer de vœu pour modifier une disposition qui n'existe pas: il demande simplement qu'on applique correctement les statuts. Il demande des éclaircissements sur un propos sibyllin du Président qui peut laisser croire que les ligues régionales ne gèrent pas leur budget. Dans le PV, il est en effet écrit : « le Président se dit très favorable à la décentralisation et qu'à très court terme, il souhaite que les ligues gèrent leur budget. Il souhaite que les ligues se responsabilisent davantage ».

M. DELOUTRE (Président) souhaite qu'à moyen terme, certaines ligues pilotes puissent pratiquer la décentralisation.

M. DESHAYES (Haute Normandie) revient sur le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 18 juillet sur les propos de M. DELOUTRE (page 38) concernant l'examen des vœux classés A à l'occasion de l'Assemblée Générale Financière. Il souhaite savoir pourquoi cela n'est pas à l'ordre du jour.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) propose de retirer ce Procès-Verbal qui sera représenté à l'Assemblée Générale du mois de Juin avec les corrections qui s'imposent.

M. DELOUTRE (Président) confirme que ce Procès-Verbal n'est pas mis au vote, les modifications qui seront faites seront renvoyées aux intervenants en amont de l'adoption du PV afin de ne pas se retrouver dans cette situation et indique, afin de rejoindre l'intervention de la Ligue d'Ile de France, que l'étude des vœux classés A sera effectuée ce jour.

M. DUBIER (Haute Normandie) revient sur la décision du retrait du Procès-Verbal du 18 Juillet effectué par le Président. Il revient sur la demande de mise en régularité financière des ligues à l'AG. Il évoque que certaines ligues ne sont pas venues parce qu'elles pensaient qu'elles devaient être en règle et qu'elles ne pouvaient pas le faire. Il évoque la 2^{ème} information de la Fédération qui indique que les ligues même si elles ne sont pas à jour pourront quand même voter. Il estime qu'on a empêché par ces 2 courriers, des ligues, des clubs d'être représentés. Il trouve gênant le non respect des textes.

Il revient sur le communiqué de M. BOISSEAU. Il pose la question au Président et au Secrétaire afin de savoir comment faire pour se « mettre sur de bons rails » ; selon lui, le respect des textes serait un bon point.

M. DELOUTRE (Président) indique qu'on se trouve dans des situations qui n'ont jamais existées jusqu'à présent. De son point de vue, il y a un gros chantier à faire sur les statuts. Il constate la non harmonisation de nos textes.

M. DUBIER (Haute Normandie) revient sur les propos du Président et souhaite avoir davantage d'explications. Il mentionne également le mail de la Ligue de Corse qui explique leur non présence.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) indique que la Ligue Corse avait demandé un pouvoir à une autre ligue métropolitaine mais nos règlements ne le prévoient pas. Il réaffirme que nos règlements doivent être revus.

Puis, il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour et d'arrêter de se poser beaucoup de questions sur nos règlements.

M. VENDRAMINI (Ile de France) conseille de mieux organiser la tenue des Assemblées Générales (déjeuner trop long, fermeture des salles).

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) propose de rajouter à l'ordre du jour et d'examiner les 5 vœux classés A après le vote du budget. Puis M. BOISSEAU propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, le point financier. Il donne la parole à M. JEANROT, Vice-Président, Chargé des Finances.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé des Finances) prend la parole en mentionnant que le bilan financier transitoire arrêté au 30 septembre 2009 par la Commission Centrale Financière fait apparaître un résultat de 95 000 € pour l'année en cours. Comme annoncé, ce résultat a été soumis au contrôle de notre Commissaire aux Comptes afin d'avoir au mieux une garantie des écritures passées. Après 1^{ère} vérification, il s'avère que l'écart est réduit, et nous sommes à + 95 500 €. Ce chiffre intègre une estimation sur les licences où la prudence nous indique qu'il faut attendre la perception de la fin des licences pour l'exactitude du chiffre annoncé dans nos comptes. Il indique que le litige avec notre Commissaire aux Comptes provient sur les estimations faites sur les rentrées des licences. Il indique que cette différence peut aller jusqu'à 200 000 €. Il indique qu'on ne peut pas donner des garanties systématiques sur ce compte ; l'arrêté des comptes définitifs se fera au 31 décembre et il sera présenté d'une manière réelle au mois de Juin 2010.

Il indique que nous finirons certainement l'exercice à l'équilibre pour ce qui est du budget prévisionnel engagé. Au-delà de cet équilibre, il faudra certainement considérer des dépenses exceptionnelles qui n'étaient pas insérées dans ce budget.

Puis, Pierre JEANROT passe la parole au Trésorier Général de la Fédération.

M. QUINTIN (Trésorier Général) intervient sur le résultat fin septembre avec des corrections d'écritures (environ 95 000 €). La projection du résultat à fin décembre : on serait à l'équilibre sans prendre en compte les éléments exceptionnels telles que les primes versées aux joueurs lors de la finale sur les Championnats d'Europe (200 000 €), un risque prudhommal et la mise à jour sur l'abandon de créances de la Nouvelle-Calédonie. Il annonce qu'à fin décembre, on serait sur une tendance de résultat aux alentours de moins 200 000 €.

M. DUBIER (Haute Normandie) intervient sur le projet de budget 2010 et souhaite savoir si la 1^{ère} colonne 2009 correspond à l'estimation au 31 décembre. Il souhaite également savoir si le déficit antérieur est en plus de cette prévision.

M. QUINTIN (Trésorier Général) répond par l'affirmative.

M. PELLAN (administrateur fédéral) intervient, au moment où l'on aborde les aspects budgétaires, pour parler au nom des 3 administrateurs Nathalie VALLOGNES, Christian ALBE et lui-même. Il rappelle que leur rôle depuis 15 mois est un rôle d'administrateur et souhaite préciser la façon dont ils sont intervenus depuis 15 mois. Il indique qu'il n'est pas question de remettre en cause les options qui ont été validées par l'équipe actuelle, des options, des choix qui sont faits. Il ne les partage pas, mais il ne souhaite pas parler de ces points là.

Il indique qu'à chaque Comité Directeur, il est fait état de transparence et dit qu'ils ont cherché à avoir toutes les informations afin de jouer pleinement leur rôle. En ce qui concerne les éléments chiffrés, il constate qu'à chaque Conseil d'Administration, un certain nombre de promesses ont été faites afin de pouvoir porter un jugement objectif sur la réalité de la situation, que cela soit sur les événements organisés par la Fédération sur 2009. Sur chaque événement, le réalisé et le prévisionnel ont été demandés ; même demande sur le Haut-Niveau. Il constate, suite au dernier Conseil d'Administration, que les éléments de réponse ne leur sont pas donnés. Il indique qu'ils sont dans une démarche constructive pour l'intérêt de la discipline, rôle d'administrateurs vigilants. Les nombreuses interventions effectuées en Comité Directeur sont orientées pour faire en sorte que cela soit la Fédération et la discipline qui en soient les bénéficiaires. Il affirme que les zones d'ombres sont extrêmement nombreuses.

M. ALBE (administrateur fédéral) intervient sur la situation au 30/09/09. A ce sujet, il avait souhaité que les écritures d'inventaires concernant cette situation avec un certain nombre d'éléments lui soient communiquées. A ce jour, aucune réponse, donc il ne prend pas position sur cette situation au 30/09/09 parce qu'il n'en a aucune connaissance. Il indique que dans la mesure où il y a un différent sur la passation des écritures avec la Commissaire aux Comptes, Il pense que la sagesse aurait été de prendre le même nombre de licenciés que l'année dernière.

M. QUINTIN (Trésorier Général) indique que le différent qui nous oppose sur la passation des écritures concernant les licences est sur la situation au 30 septembre 2009 ; à la fin de l'année, cette différence sera moins importante (appréhension des licences moins importante qu'au mois de Septembre).

Mme MAHIEU (Commissaire aux Comptes) souhaite donner quelques précisions. Elle dit, qu'à son avis, les 95 000 étaient plus près de zéro. D'autre part, elle indique qu'il y a un différent sur les licences et un différent sur l'appréciation de la convention d'objectifs (écart de 300 000 euros). Elle a fait une simulation au 31/12/09 qui est égale à zéro, mais indique qu'il y a l'exceptionnel (200 000 primes et 80 000 abandon de créance). Elle explique la provision du contrôle fiscal, les prudhommes. Mme MAHIEU complète l'analyse qui a été donnée.

M. VENDRAMINI (Ile de France) intervient sur la licence. Il se demande si on compare les mêmes choses. Il reste interrogatif sur l'augmentation de 5% des licences. D'autre part, sur le litige prudhommal, il souhaite savoir s'il s'agit d'un salarié parti ou présent et souhaite connaître le montant de la provision.

M. QUINTIN (Trésorier Général) indique qu'il s'agit d'un salarié parti (provision 20 000 €).

M. KURTZ (Alsace) est content de faire la connaissance du Trésorier. Il s'assure que les documents financiers en sa possession sont exacts en raison des différents envois effectués par la Fédération. Par rapport aux résultats, il indique qu'il fait personnellement confiance aux chiffres annoncés par la CAC, il mentionne les compétences de la CAC pour avoir travaillé avec elle.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé du Secteur Financier) revient sur la présentation du budget 2010. Il rappelle que le budget est établi sur l'année civile, quant aux licences, elles sont votées sur l'année sportive. Il indique que le budget présenté pour 2010 incorpore la moitié des licences que l'on paie actuellement et incorpore également l'estimation des produits qui portera sur celles des licences qui seront

appliquées pour la saison prochaine, pour ce qui est de la moitié. D'où la nécessité de proposer dans ce budget, une proposition tarifaire des licences qui ne portera qu'à partir de juillet prochain.

M. RENAUDAT (Aquitaine) revient sur les primes de matches attribuées aux joueurs de haut-niveau et mentionne qu'à l'Assemblée Générale de Bagnoles de l'Orne, il avait été dit qu'il y avait de l'argent qui rentrait à la Fédération dans le cadre des compétitions internationales.

M. DELOUTRE (Président) précise les choses. Quand le budget prévisionnel a été établi, en ce qui concerne les primes des masculins, la Fédération s'est appuyée sur la convention signée avec les joueurs. Il y avait une obligation de résultat, en-dessous de 6^{ème} place, la Fédération ne les prenait pas en compte. Avec la convention, les primes des joueurs s'établissent en début d'olympiade et la Fédération a porté au budget les primes pour la 6^{ème} place. Or, leur place de finalistes et la 6^{ème} place fait état d'une différence de 240 000 € qui n'avait pas été mis dans le budget initial. Il y avait également une clause dans la convention Asics qui indiquait que si nous étions sur le podium, Asics participait aux primes (35 000 € HT). Sont également intégrées les primes des féminines par rapport à leur participation aux Championnats d'Europe.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé du Secteur Financier) revient sur la présentation du budget 2010. Il présente la constitution du budget.

M. DELOUTRE (Président) intervient sur le dossier conjoint de la Fédération Hollandaise pour la candidature masculine 2013 et féminine 2015. Dossier en cours : 2 sites (Paris/Montpellier). Il indique qu'un projet commun est en montage.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé du Secteur Financier) continue la présentation du budget prévisionnel proposé.

M. REY (Aquitaine) mentionne que le total de 7019,29 est établi en totalisant le prix des licences avec l'abonnement enlevé. Il indique que le calcul a été effectué hors abonnement.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé du Secteur Financier) confirme l'intervention de M. REY.

M. REY (Aquitaine) intervient également sur la ligne des assurances.

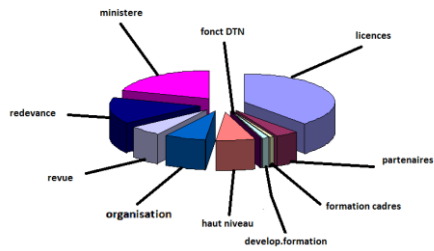
M. JEANROT (Vice-Président, Chargé du Secteur Financier) affirme que le total est établi hors revue. On a extrait la part revue des licences puisqu'elle est intégrée dans les produits revue.

M. JEANROT présente la répartition des produits financiers sous forme de schémas et leurs affectations :

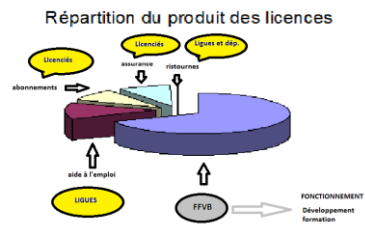
Assemblée générale financière

BORDEAUX
Le 12 décembre 2009

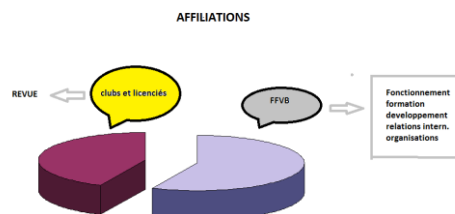
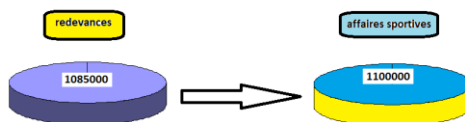
Les produits fédéraux



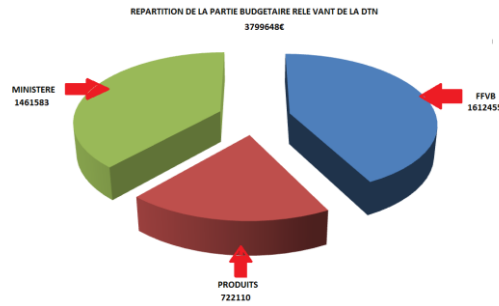
Les Produits



Produits redevances



Budget géré par la DTN



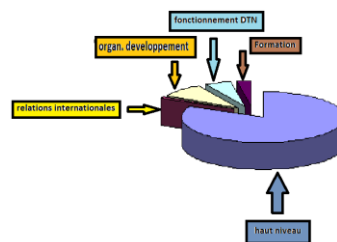
PRODUITS DTN

REPARTITION DES FONDS PROPRES FEDERAUX DANS LE SECTEUR DTN (1 612 455)



Produits DTN

REPARTITION DE LA SUBVENTION MINISTERIELLE (1 461 583)



M. MORILLO (Côte d'Azur) intervient sur la ligne assurance et souhaite savoir pourquoi le chiffre de 308 000 euros est indiqué et ce malgré le reversement de 2,5 euros des licences versés à Generali sur un calcul de 98 000 licenciés. Il indique qu'il interviendra plus tard sur l'aide à l'emploi.

M. DELOUTRE (Président) indique que sur les produits, il y a un versement auprès de Generali sur une ligne qui s'intitule « les sinistres », il nous reverse tous les ans une ligne en dehors du partenariat. Il donne la parole à M. ALBE.

M. ALBE (administrateur fédéral) effectue une précision en indiquant qu'il y a effectivement une somme reversée aux sinistres, le maximum que l'on puisse percevoir étant de 33000 euros sur une saison. Il souhaite néanmoins avoir une explication sur la différence entre 250 000 et 308 000 euros.

M. KARBOVIAC (Bretagne) regrette que malgré les questions posées en AG0, 6 mois après qu'il n'y ait toujours pas de réponse. A titre d'exemple, il rappelle sa demande d'explication sur l'écart entre les 2,44 € demandés aux licenciés au niveau de l'assurance et le montant de 1,25 € qui serait a priori reversé à Generali.

M. VENDRAMINI (Ile de France) indique qu'il y a vraisemblablement une erreur de calcul sur les 308 000 €.

M. KURTZ (Alsace) souhaite poser les questions sur les colonnes « charges 2009 et budget 2010 » et s'interroge notamment sur les écarts « rubrique Fonctionnement Fédéral » (+ 60 en cumulant les lignes en comparant 2009 et 2010).

M. QUINTIN (Trésorier Général) explique qu'il faut fusionner Charges Externes Loyer et Charges Locaux.

M. KURTZ (Alsace) souhaite connaître le contenu sur les indemnités des internationaux. Il souhaite avoir le détail de cette ligne au vu de la somme.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé du Secteur Financier) indique que par rapport aux primes octroyées dans le cadre des championnats du monde 2010, s'ils sont champions du monde, dans leur contrat est stipulé une prime de 15 000 € par personnes (x 20). Dans ces 300 000 € en charge pour la Fédération, il y a des charges complémentaires à rajouter (les salaires versés au staff = charges).

M. KURTZ (Alsace) est satisfait à moitié. Il salue l'arrivée de la Directrice Administrative et Financière, puis il fait le constat de la baisse au niveau des salaires administratifs. Il fait part de sa surprise relative à cette baisse malgré la nouvelle embauche.

M. DELOUTRE (Président) indique que cela provient essentiellement du fait que le poste de la Directrice des Evènements, le contrat du secteur Presse et 70% du poste Marketing/Commercialisation sont des lignes ventilées sur la ligne promotion, communication, marketing. Auparavant, cela figurait sur les lignes emplois.

M. KURTZ (Alsace) souhaite connaître la masse salariale en 2009 et celle de 2010.

M. BOUR (Lorraine) trouve que l'on est dans une approximation la plus complète, il indique qu'il n'y a aucune preuve qui nous amène à nous conforter à voter ce budget. Il souhaite savoir si la Commission Centrale Financière a préparé le budget.

M. SAPIN (Poitou Charentes) ne comprend pas, alors que nous sommes sur un budget prévisionnel, qu'on n'ait pas pour les équipes de France provisionné le risque maximum ; l'équilibre doit être établi cependant. Il souhaite savoir également comment certains salaires apparaissent sur « salaires et charges » et les autres dans l'analytique d'évènements ou autres. Il fait le constat que nous sommes en très forte augmentation sur la masse salariale.

M. DELOUTRE (Président) répond aux interrogations de M. SAPIN. Il indique que si l'on prévoit le risque maximum des primes, cela impacte l'augmentation de nos charges et par conséquent une augmentation de nos cotisations, cette position n'a pas été retenue.

Il indique par ailleurs que la Directrice Administrative et Financière n'est pas impliquée dans les organisations.

M. MARENC (Côte d'Azur) intervient sur la ligne ERREA. En 2008, un contrat a été signé pour la tenue des arbitres dont un pourcentage est prévu sur l'achat des maillots. Il s'interroge sur le chiffre indiqué en 2009 (zéro)

M. DELOUTRE (Président) rappelle qu'à la signature un pourcentage devait être reversé à la Fédération. Or, ce pourcentage est reversé à la formation des arbitres. Toutefois, la ligne budgétaire apparaît sur les produits des arbitres, mais pas en sponsoring.

M. TANGUY (Côte d'Azur) intervient sur les recettes des licences : il est prévu une augmentation des gains de licences de 165 000 € entre 2009 et 2010, soit 7,5 % de recettes complémentaires. Or, le vote porte sur 4,5% des tarifs. Il souhaite savoir comment on peut arriver à un différentiel aussi élevé.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé du Secteur Financier) indique que les tarifs ont été ventilés sur d'autres types de licences.

M. QUINTIN (Trésorier Général) donne l'explication à M. TANGUY.

M. MORILLO (Côte d'Azur) souhaite avoir une précision par rapport à l'aide à l'emploi.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé du Secteur Financier) précise que l'aide à l'emploi que l'on demande au licencié a été réaffectée directement aux licences.

M. MORILLO (Côte d'Azur) réitère son problème de chiffre sur l'aide à l'emploi.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé du Secteur Financier) précise que l'aide à l'emploi est principalement alimentée par le produit des licences.

M. DUBIER (Haute Normandie) revient sur la question posée de M. BOUR à laquelle aucune réponse n'a été donnée.

M. BOUR (Lorraine) réitère sa question. Il souhaite savoir si la Commission Centrale Financière a travaillé sur ces dossiers.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé du Secteur Financier) indique que cette commission a toujours été en symbiose avec les personnes ayant préparé ce budget prévisionnel. Il indique également qu'un budget prévisionnel n'est pas un résultat.

M. DUBIER (Haute Normandie) dit que gouverner, c'est prévoir, il apprécie de voir les 2 colonnes, mais il aurait souhaité avoir le bilan 2008 voté, afin de faire la comparaison avec 2009. Il revient sur la baisse salariale et souhaite savoir comment on explique cette divergence énorme.

M. DELOUTRE (Président) rappelle la restructuration entre l'équipe précédente et l'équipe actuelle. Il revient sur les postes des salariés (départ du Directeur, Organisations ...).

M. DUBIER (Haute Normandie) rappelle que sur la ligne « salaires administratifs » est mentionné « bilan 2008 = 1690 ; or en 2009, la prévision est de 708. Malgré les répartitions, il trouve qu'il y a un écart assez important.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé du Secteur Financier) indique que dans les tableaux en 2008, on a 691 € et non 1600.

M. PELLAN (administrateur fédéral) fait l'historique des emplois (récents départs/arrivées) au sein de la Fédération.

M. KARBOVIAC (Bretagne) fait remarquer que pour 2009, ce sont des chiffres prévisionnels. Il rappelle la question de M. DUBIER sur les chiffres de 2008 qui ne figurent pas dans le document. Puis, il intervient sur la ligne « Indemnités des internationaux ». Il souhaite savoir à quel moment le projet de budget 2009 a été établi.

M. JEANROT (Vice-Président, Chargé du Secteur Financier) précise que les chiffres 2009 sont les derniers présentés en Juillet 2009 avec le réajustement des chiffres par rapport aux chiffres exacts connus en 2009.

M. LAMIRAND (Bretagne) rappelle que lors de la présentation du budget, les primes exceptionnelles étaient incluses dans le déficit de 200 k€ alors qu'elles figurent dans le prévisionnel.

M. QUINTIN (Trésorier Général) précise que si on retire le différentiel sur les licences, on arrive à un budget aux alentours de : - 200 k€, y compris intégration des primes des joueurs.

M. KARBOVIAC (Bretagne) revient à la différence de 200 K€ sur les licences et s'interroge sur le fait que l'on va retrouver le même phénomène pour 2010.

M. QUINTIN (Trésorier Général) indique qu'il y a effectivement un risque sur ce système, sachant que le volume qui a été pris en compte pour 2010 est le volume pour 2008, soit environ 98070 licences.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) indique que le risque est tout de même limité à l'estimation par rapport aux tarifs des licences proposés parce que le calcul est la base du nombre de licenciés à 98 000 licenciés.

M. MEYER (Alsace) souhaite savoir dans le Haut-Niveau le contenu « affaires générales Haut-Niveau Masculins et affaires générales Féminins ».

M. SCHMITT (Directeur Technique National) précise qu'il s'agit de toute l'activité Haut-Niveau des collectifs.

M. VENDRAMINI (Ile de France) souhaite que l'on prenne conscience que nous avons un budget virtuel. Il indique que l'on compare des choses qui ne sont pas comparables. Il ne voit pas comment on peut discuter d'un budget sur ces bases. Quant aux licences, il indique également son inquiétude sur la permanence de méthodes pour apprécier l'année 2010.

M. LAMIRAND (Bretagne) souhaite connaître la différence entre les masculins et les féminins sur les « affaires générales ».

Mme DELOUTRE (Vice-Présidente, Chargée du secteur Féminins) fait part au DTN qu'il s'agit sans doute des salaires des managers.

M. ALBE (administrateur fédéral) intervient en tant qu'administrateur en indiquant que si nous nous avançons sur les chiffres annoncés par Mme MAHIEU, Commissaire aux Comptes, le bilan au 31/12/2009 va afficher 300 000 euros de pertes. La Fédération a déjà une situation nette déficitaire de 223 000 euros ; une situation nette déficitaire égale à 523 000 euros. En conséquence, il dit qu'il faut alerter le Ministère de notre situation financière dès maintenant.

M. DESCHAMPS (Poitou Charentes) fait part de son analyse par rapport au budget. Il constate une diminution des charges par rapport à 2009, une diminution des produits par rapport à 2009 dont une diminution des produits pour la ligue mondiale de 157 000 €. Concernant l'augmentation des licences, dans le poste association, il y a une augmentation totale de 166 000 €. Une affectation pour ces résultats de 59 000 €, affectation au passif.

Il demande à la Commissaire aux comptes s'il est raisonnablement suffisant d'envisager une affectation de 59 000 € compte tenu des précédents propos de M. ALBE. Pour ces raisons, M. DESCHAMPS ne votera pas le budget prévisionnel.

M. QUINTIN (Trésorier Général) indique que l'écart pour les produits de licences est de 20 000 €.

Mme MAHIEU (Commissaire aux Comptes) répond à M. DESCHAMPS et confirme que ce n'est pas suffisant. Elle dit qu'il n'y aura pas de problème de paiement jusqu'au 31 mai, selon les prévisions de trésorerie communiquées par le secteur financier ; tout dépend des rentrées des licences, de la subvention du Ministère. Elle indique qu'elle n'a pas analysé en détail le budget présenté et elle mentionne qu'elle ne sait pas où la Fédération peut faire des économies, ni comment faire rentrer des produits. Elle mentionne la réunion effectuée avec le Ministère où il avait été dit que la Fédération n'était pas florissante.

Mme MAUVOIS (Directrice Administrative et Financière) indique, qu'à la demande de M. DELOUTRE, avoir présenté un compte de résultat arrêté au 30/09/2009 au Ministère et lui avoir dit que vraisemblablement la Fédération serait en déficit au moins de 300 000 €. Le Ministère est donc informé.

M. DUBIER (Haute Normandie) mentionne que les chiffres donnés sont inquiétants dans le sens où certaines explications ne sont pas données. Il indique que la Fédération se rapproche très dangereusement des 10% de notre budget. Il juge la situation catastrophique. Il revient sur le rapport de la Commissaire aux Comptes de la 67^{ème} Assemblée Générale de Bagnoles de l'Orne (première fois où le budget prévisionnel a été rejeté), où était indiqué que la situation était préoccupante. Dans le compte rendu de la Commissaire aux Comptes de la 69^{ème} Assemblée Générale de Grenoble, les termes étaient plus forts puisque la situation n'avait pas évolué. Il dit qu'il faut prendre des mesures drastiques concernant les finances fédérales.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) indique essayer de serrer au mieux les budgets et de gérer au mieux les dépenses. Concernant les mesures drastiques, les postes sur lesquels seront prises les décisions ne sont pas définis.

M. SAPIN (Poitou Charentes) indique qu'il serait souhaitable d'arrêter d'équilibrer les ressources avec les augmentations sur les adhérents, les clubs, les licenciés. Depuis plusieurs années, le vote porte sur une augmentation pour couvrir le déficit, les adhérents ayant de moins en moins de retours. Les adhérents représentent 60% du chiffre d'affaire.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) répond en indiquant que nos ressources aujourd'hui ne sont pas celles espérées ; l'accompagnement ministériel est équilibré ; la recherche de partenaires n'est pas aussi simple à faire. Sur les organisations internationales, la Fédération a des possibilités d'avoir des produits nouveaux.

M. SAPIN (Poitou Charentes) indique qu'il n'est pas intervenu sur les ressources autres, mais que les augmentations portent toujours sur les lignes licences, redevances et autres. Le budget doit prévoir le maximum de risques en arrêtant d'être équilibré par une augmentation effectuée sur les licenciés. Il indique que le budget présenté ne lui convient pas.

M. DELOUTRE (Président) répond suite à la précédente interrogation de M. LAMIRAND en indiquant que tous les salaires des cadres et une partie des entraîneurs nationaux font partie de la ligne « affaires générales ».

Mme MAHIEU (Commissaire aux Comptes) indique qu'étant finaliste des Championnats d'Europe, cela nous a coûté beaucoup d'argent, si nous avons été finalistes de la Ligue Mondiale, nous aurions eu une rentrée d'argent. Elle fait le constat qu'il est difficile de faire des budgets au vue des sommes qui sont très importantes.

M. PELLAN (Administrateur Fédéral) indique sa surprise. Il indique que lors du Comité Directeur Fédéral sur la somme présentée sur le budget était indiqué des économies de 450 000 € sur la DTN. Il ne comprend plus par rapport à ce qui a été dit en Comité Directeur Fédéral le week-end dernier.

M. DELOUTRE (Président) répond à M. PELLAN qu'il ne devait pas être au même Comité Directeur. Il avait été indiqué que la DTN était sur une base de 150 000 € d'économies sur leur fonctionnement.

M. PELLAN (Administrateur Fédéral) se retourne vers M. GOLFETTO et s'interroge pour savoir ce qui a été indiqué lors du Comité Directeur Fédéral.

M. SCHMITT (Directeur Technique National) indique qu'il n'a jamais cité ce chiffre là. Sur les comptes arrêtés, il indique, qu'à ce jour, on ne peut pas parler d'économies mais par rapport au prévisionnel, on a 350 000 € positifs. La clôture des comptes n'étant pas encore faite, cela reste aléatoire.

M. FLANDIN (Membre de la CCF), précise que dans « les affaires générales masculins et féminins », ce sont les salaires des entraîneurs.

M. SCHMITT (Directeur Technique National) précise que la différence des salaires entre les féminines et les masculins est due au nombre inférieur de cadres d'état sur le secteur féminin et le secteur masculin.

M. TANGUY (Côte d'Azur) intervient suite à la réunion de la Ligue Mondiale où P. JEANROT a annoncé que le résultat de la Ligue Mondiale 2009 était à zéro. Il s'étonne à la lecture du document, que la ligue mondiale est de 329 000 € de dépenses pour 357 000 € de recettes.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) précise que les organisations en France se sont soldées pratiquement à zéro. Lyon et Nice réunis, on arrive à - 5000 € au total. Montpellier, Toulouse, ont fait + 6000 €. Paris a fait + 10 000 € et Liévin a fait - 20 000 €. Le total de ces organisations fait apparaître un résultat négatif de - 10 000 € qui est amorti par ce que nous redonne la FIVB sur la Ligue Mondiale (60 000 \$) au titre de la place de la France (3^{ème} dans la poule). Il rappelle le fonctionnement de la Ligue Mondiale en matière finances en fonction des places des équipes. Au final, la Fédération arrive à avoir + 30 000 € sur la Ligue Mondiale.

M. TANGUY (Côte d'Azur) souhaite savoir si sur les lignes présentées sur le projet de budget, il ne s'agit que de la Ligue Mondiale.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) répond par l'affirmative.

M. TANGUY (Côte d'Azur) demande si la ristourne de la FIVB (reliquat de 2008) est insérée dans le chiffre.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) répond qu'il y avait un reliquat de 30 000 \$ versés des années précédentes qui ne rentre pas sur l'année 2009.

M. TANGUY (Côte d'Azur) demande si ce reliquat sera affecté sur l'exercice antérieur.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) indique qu'il ne sera pas réaffecté aux produits exceptionnels sur l'exercice antérieur.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) souhaite voter les propositions tarifaires de licences 2010/2011. Il indique que si elles ne sont pas prononcées, on ne pourra maintenir l'équilibre du budget.

M. ALBE (Administrateur Fédéral) revient sur les chiffres annoncés en Comité Directeur. Quand le résultat bénéficiaire de 97 000 € a été annoncé, sa première réaction a été de dire que dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu de primes concernant les joueurs, le résultat bénéficiaire aurait été de 330 000 €. Il rappelle les propos sur les économies (conventions signées : St-Dié pour les féminines et la Côte d'Opale pour les Masculins).

M. DELOUTRE (Président) apporte une précision sur les journées de stages mentionnées dans la convention de la Côte d'Opale et dans la convention de St-Dié des Vosges (échanges marchandises). En 2010, les deux conventions sont en renégociation.

M. KURTZ (Alsace) souhaite savoir si la partie charges du budget doit être votée puisqu'elle avait été rejetée.

M. RENAUDAT (Aquitaine) souhaite savoir sur quels tarifs porte le vote.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) rappelle que les tarifs proposés sont pour l'année 2010/2011 ; la moitié de ces tarifs porteront sur la réalisation du budget 2010.

M. DUBIER (Haute Normandie) souhaite avoir une explication sur les documents présentés sur la tarification des licences 2010/2011 et demande si les votes du budget et la tarification des licences ne seront pas à nouveau proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de Juin 2010.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) indique qu'au mois de Juin 2010 sera présenté un budget prévisionnel pour l'exercice civil 2011 avec les tarifs 2011/2012.

Puis, il rappelle que le vote aujourd'hui porte sur la proposition tarifaire des licences et des engagements. L'augmentation porte essentiellement sur les aides à l'emploi. Il indique que le Ministère a annoncé pour 2011 que les techniciens qui partiront en retraite ne seront pas remplacés.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) propose de passer au vote Ligue par Ligue sur les tarifs des licences.

M. REY (Aquitaine) intervient sur le tableau des licences 2009/2010. Il souhaite avoir une explication sur les colonnes « tarifs AG et tarifs facturés »; puis, il souhaite savoir si les tarifs proposés pour la saison 2010/2011 sont à comparer au tarif AG ou au tarif facturé.

M. BOLOMEY (Informaticien) donne l'explication sur les colonnes du tableau tarifs 2009/2010. La colonne « facturé » correspondant aux chiffres réels de la Comptabilité. Il explique que ce tableau est à l'usage interne de la Fédération pour les ventilations comptables (aide à l'emploi, assurance, abonnement revue).

M. KARBOVIAC (Bretagne) rappelle que le vote porte sur les tarifs des licences et sur les redevances des clubs. Il demande pourquoi certains documents continuent de circuler avec des indications qui ne sont plus exactes. Il indique qu'il a écrit à la Fédération à ce sujet pour rappeler qu'il avait été convenu que les 15 premières licences étaient offertes pour les nouveaux clubs. Or le document présenté fait état de 8 premières licences. Il souhaite que les tableaux soient mis à jour et soient cohérents entre eux.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) indique que tout ce qui a été précédemment conclu par rapport aux nouveaux clubs, etc, reste à l'identique. Toutes les mesures d'accompagnement sont maintenues.

M. KARBOVIAC (Bretagne) regrette que ces données n'apparaissent pas sur le document présenté en séance, ni sur le site fédéral.

M. MEYER (Alsace) précise que le document présenté en séance n'est plus valable, parce qu'il a été transformé et qu'il n'a pas été communiqué. Les mesures d'accompagnement ont été prises début septembre.

M. LARZUL (Ile de France) comprend le souci de voter des tarifs 2010/2011 afin d'avoir une projection plus fiable, ce qui n'a jamais été fait auparavant, mais il indique que cela n'a pas été évoqué avec les clubs en Assemblée Générale et qu'il va avoir énormément de mal à se prononcer. Il se demande si la tarification 2010/2011 ne peut pas être regroupée à la tarification 2011/2012 afin de rattraper le décalage tout en ayant eu une concertation et l'avis des clubs ; sinon, il indique qu'il ne peut que s'abstenir.

M. REY (Aquitaine) indique que si on ne vote pas les licences, on ne peut faire le prévisionnel.

M. DESCHAMPS (Poitou-Charentes) rappelle sa précédente intervention (augmentations, diminutions de charges et de produits) ; les tarifications proposées en font partie donc elles sont insérées dans le budget proposé. Il ne voit pas pourquoi on vote des augmentations de tarifs d'un côté, et le budget de l'autre.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) intervient en indiquant qu'il faudrait être tous responsables et avoir une conduite raisonnable et raisonnée sur les votes. La Fédération a décidé de faire voter les tarifs. Si les tarifs ne sont pas votés, il faut voir si on ne peut pas réajuster la partie charges pour se réadapter. M. BOISSEAU propose de passer au vote.

M. REY (Aquitaine) souhaite, avant de passer au vote, avoir des explications quant à la répartition faite sur les licences (augmentation de l'aide à l'emploi, diminution du prix de la licence).

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) indique qu'il s'agit de la répartition de la licence.

M. REY (Aquitaine) indique une perte de 1,44 €.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) indique que ce montant est reporté à l'aide à l'emploi.

M. REY (Aquitaine) indique que l'augmentation « aide à l'emploi » est de 2,05 € ; dans les 2,05 €, il y a 1,44 € de moins sur le prix de la licence plus les 1,06 € d'augmentation sur le prix de la licence. $1,06 \text{ €} + 1,44 \text{ €} = 2,50 \text{ €}$, c'est-à-dire l'augmentation de l'aide à l'emploi.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) confirme que l'augmentation de la licence ne porte que sur l'aide à l'emploi qui est ensuite redistribuée aux ligues (ventilation différente par rapport à chaque ligue).

M. VENDRAMINI (Ile de France) demande « si on n'augmente pas, on augmente quand même l'aide à l'emploi ? ».

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) indique que l'augmentation moyenne se rapporte sur l'aide à l'emploi.

M. VENDRAMINI (Ile de France) dit que la répartition qui est proposée aujourd'hui, donne plus d'aide à l'emploi que de part vie fédérale ; donc si on ne propose pas d'augmentation, cela n'empêcherait pas d'augmenter l'aide à l'emploi.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) répond en indiquant que l'on diminuera d'autant l'aide à l'emploi.

M. LABROUSSE (Aquitaine) : par rapport à l'aide à l'emploi sur le prévisionnel, dans les dépenses, il y a une augmentation qui ne fait pas le compte entre 1 € et 3,05 € ; « on passe de 297 à 310 K€ ».

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) indique qu'il faut rajouter les CRE.

Intervenant : souhaite savoir pour l'aide à l'emploi si cela correspond à l'augmentation du nombre de postes ou à une augmentation de l'aide aux postes existants.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) répond qu'il s'agit d'une augmentation de l'aide aux postes déjà existants comme définie précédemment.

M. JEANROT propose de passer au vote sur les tarifs proposés.

M. DELOUTRE (Président) apporte une précision. Il est hors de question de diminuer les postes qui existent, les engagements seront tenus. Sur des projets nouveaux, des postes nouveaux seront mis en place.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) confirme que sur des projets nouveaux, des recettes nouvelles seront affectées.

M. SAPIN (Poitou Charentes) souhaite que le vote porte sur toute la partie financière avant le déjeuner.

M. JEANROT (Vice Président, Chargé du Secteur Financier) propose de voter sur les propositions tarifaires 2010/2011 puis sur le budget 2010.

M. CORNIC (Président de la CSOEG) effectue un appel nominatif alphabétique en commençant par la Ligue du Languedoc-Roussillon.

TARIFS DES LICENCES – SAISON 2010/2011 (METROPOLE)

	Aide emploi	Abonnement	Assurance	Licence	Total
COMPET VB					
senior espoir	3,5	2,6	2,44	27,74	36,28
junior cadet	3,5	2,6	2,44	25,9	34,44
minime benjamin	3,5	2,6	2,44	11,92	20,46
poussin pupille	3,5	2,6	2,44	11,92	20,46
COMPET BEACH					
senior espoir	3,5	2,6	2,44	26,35	34,89
junior cadet	3,5	2,6	2,44	20,76	29,3
min benj	3,5	2,6	2,44	7,46	16
pouss pupille	3,5	2,6	2,44	7,46	16
BEACH dans même Club VB					
	0	0	0	4,46	4,46
Competlib	3,5	2,6	2,44	10,19	18,73
Dirigeant	3,5	2,6	2,44	10,19	18,73
Détente	découverte				
	3,5	2,6	2,44	10,19	18,73
Événementielle					
	0	0	0	0	0

TARIFS DES LICENCES – SAISON 2010/2011 (DOM)

		DOM	avec assurance				DOM	sans assurance		
		<i>Antilles</i>					<i>La Réunion</i>	<i>Mayotte</i>		
	Aide emploi	abonnement	Assurance	licence	total	Aide emploi	abonnement	Assurance	licence	total
COMPET VB										
senior espoir	1	0	2,44	12,35	15,79	1	0	0	12,35	13,35
junior cadet	1	0	2,44	11,25	14,69	1	0	0	11,25	12,25
min benj	1	0	2,44	5,1	8,54	1	0	0	5,1	6,1
pouss pupille	1	0	2,44	5,1	8,54	1	0	0	5,1	6,1
COMPET BEACH										
senior espoir	1	0	2,44	4,59	8,03	1	0	0	4,59	5,59
junior cadet	1	0	2,44	2,66	6,1	1	0	0	2,66	3,66
min benj	1	0	2,44	1,52	4,96	1	0	0	1,52	2,52
pouss pupille	1	0	2,44	1,52	4,96	1	0	0	1,52	2,52
BEACH dans même Club VB										
	0	0	0	1,6	1,6	0	0	0	1,6	1,6
Competlib	1	0	2,44	6,53	9,97	1	0	0	6,53	7,53
Dirigeant	1	0	2,44	6,53	9,97	1	0	0	6,53	7,53
détente découverte										
	1	0	2,44	4	7,44	1	0	0	4	5
Événementielle										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TARIFS DES LICENCES – SAISON 2010/2011 (TOM)

		<i>TOM avec assurance</i>				<i>TOM sans assurance</i>				
		<i>Wallis et Futuna St Pierre et Miquelon</i>				<i>Nouvelle Calédonie</i>				
	Aide emploi	abonnement	Assurance	licence	total	Aide emploi	abonnement	Assurance	licence	total
COMPET VB										
senior espoir	1	0	2,44	6,58	10,02	1	0	0	6,58	7,58
junior cadet	1	0	2,44	5,64	9,08	1	0	0	5,64	6,64
min benj	1	0	2,44	4,08	7,52	1	0	0	4,08	5,08
pouss pupille	1	0	2,44	4,08	7,52	1	0	0	4,08	5,08
COMPET BEACH										
senior espoir	1	0	2,44	2,08	5,52	1	0	0	2,08	3,08
junior cadet	1	0	2,44	1,22	4,66	1	0	0	1,22	2,22
min benj	1	0	2,44	0,1	3,54	1	0	0	0,1	1,1
pouss pupille	1	0	2,44	0,1	3,54	1	0	0	0,1	1,1
BEACH dans même Club VB										
	0	0	0	0,9	0,9	0	0	0	0,9	0,9
Competlib										
	1	0	2,44	3,88	7,32	1	0	0	3,88	4,88
Dirigeant										
	1	0	2,44	3,88	7,32	1	0	0	3,88	4,88
détente découverte										
	1	0	2,44	3	6,44	1	0	0	3	4
Événementielle										
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PROPOSITION N°1

SAISON 2010/2011

REDEVANCES, AMENDES ET DROITS

Avant tout engagement, pour la saison à venir, les redevances, amendes et droits de la saison précédente doivent être impérativement acquittés à la FFVB, aux Ligues et aux Comités Départementaux, sous peine de refus d'engagement.

1. Redevances

Engagements Championnats Nationaux

	2008/2009	2009/2010	2010/2011
N1M	4313	4486	4576
N1F	4313	4486	4576
N2M	3661	3807	3884
N2F	3661	3807	3884
N3M	3091	3214	3279
N3F	3091	3214	3279

a) Nationale 1

Droit d'engagement (1) : **4576**

Encaissements répartis de la manière suivante :

Au 20 Juin 2010	⇒	1144 €
Au 31 Octobre 2010	⇒	1144 €
Au 31 Décembre 2010	⇒	1144 €
Solde 20 Février 2011	⇒	1144 €

b) Nationale 2

Droit d'engagement (1) : **3884**

Encaissements répartis de la manière suivante :

Au 20 Juin 2010	⇒	971 €
Au 31 Octobre 2010	⇒	971 €
Au 31 Décembre 2010	⇒	971 €
Solde 20 Février 2011	⇒	971 €

c) Nationale 3

Droit d'engagement (1) : **3279**

Répartis de la manière suivante :

Au 20 Juin 2010	⇒	820 €
Au 31 Octobre 2010	⇒	820 €
Au 31 Décembre 2010	⇒	820 €
Solde 20 Février 2011	⇒	819 €

(1) Le formulaire d'engagement devra être accompagné des quatre chèques correspondant

Aux différentes échéances. Ces chèques seront encaissés le 1^{er} à la date du 20 juin, le second le 31 octobre, le 3^{ème} le 31 décembre, le solde au 20 février 2011.

d) Challenge de France (Masculin et féminin) ⇨ 30 €

e) Championnats de France Jeunes

Droit d'engagement : **43.26**

f) Tournois Beach

Série 1A **3640 €**

Série 1B **2080 €**

Série 1C **1040 €**

PROPOSITION N°2

AMENDES

pas d'augmentation

1. Amendes et droits

g) Calendrier

Demande de modification de calendrier :

En Seniors ⇨ 80 €

En Jeunes ⇨ 20 €

h) En cours de match

Retard de mise en place du matériel 1/2 heure avant la rencontre

En Seniors ⇨ 80 €

En Jeunes (Coupe et Challenge) ⇨ 40 €

Non présentation de ballons réglementaires :

En Seniors ⇨ 70 €

En Jeunes (Coupe et Challenge) ⇨ 35 €

Absence de 3 ballons et de 3 ramasseurs de balles :

En N1 et N2 Masculines et Féminines ⇨ 40 €

Feuille de match mal tenue :

Toutes compétitions ⇨ 25 €

Licence non présentée (toutes compétitions) date de saisie Minitel ou Internet + 15 jours

☞ *Jusqu'au 15 Octobre : tolérance possible* ⇨ 8 €

☞ *Au-delà du 15 Octobre : plus de tolérance* ⇨ 8 €

Feuille de composition d'équipe non présentée :

Toutes compétitions ⇨ 10 €

i) Après le match

Résultat non communiqué sur Internet (Dimanche avant 20H00) :

Toutes compétitions ⇒ 30 €

Feuille de match en retard (toutes compétitions)

Postée après le Mardi qui suit la rencontre ⇒ 30 €

Postée après le Mardi de la 2^{ème} semaine ⇒ 50 €

Droit de réclamation Commissions Centrales :

Toutes compétitions ⇒ 100 €

Frais de dossier d'un appel en Commission Fédérale d'Appel :

Toutes compétitions ⇒ 150 €

j) Forfait et pénalité **pas d'augmentation**

<i>COMPETITIONS</i>	PENALITE FORFAIT Avec Déplacement	FORFAIT Sans Déplacement	FORFAIT Lors des 2 dernières journées	FORFAIT Lors des Finales Nationales	FORFAIT GENERAL
Nationale 1	400 €	800 €	1 600 €	/	4 000 €
Nationale 2	300 €	600 €	1 200 €	2 000 €	3 000 €
Nationale 3	200 €	400 €	800 €	1 500 €	2 500 €
<i>COMPETITIONS</i>	PENALITE FORFAIT Avec Déplacement	FORFAIT Sans Déplacement avec annulation du tournoi	FORFAIT Sans Déplacement sans annulation du tournoi		FORFAIT Lors des Finales Nationales
Coupes de France Jeunes	100 €	150 €	150 € à la FFVB	1€ / Km aller aux équipes qui se sont déplacées	400 €

PROPOSITION N°3

(pas d'augmentation)

AUTRES AMENDES ET DROITS (pas d'augmentation)

PROPOSITON DES TARIFS	SAISON 2009/2010	SAISON 2010/2011
Défaillance totale de l'arbitre mis à la disposition de la CCA (Art. 6 du RGEN)	1 373 €	1 373 €
Défaillance partielle de l'arbitre mis à la disposition de la CCA (Art. 6 du RGEN)	125 €	125 €
Demande de récusation	92 €	92 €
Frais de dossier de transfert international	200 €	200 €
Non respect d'entraîneur N3 par match	27,50 €	27,50 €
Non respect d'entraîneur N2 par match	55 €	55 €
Non respect d'entraîneur N1 par match	132 €	132 €
Non respect d'entraîneur LNV par match	350 €	350 €
Litige signature club vis à vis de son licencié	153 €	153 €
Bordereau d'adhésion	0,48 €	0,48 €
Carton de mutation	0,77 €	0,77 €
Fiche de rotation	0,48 €	0,48 €
Reçu carnet d'arbitrage	1,25 €	1,25 €
Feuille de match	0,95 €	0,95 €
Carnet d'entraîneur/Animateur	0,77 €	0,77 €
Fiches médicales N°1 et 2	0,20 €	0,20 €
Fiches médicales N°3 et 4	0,62 €	0,62 €
Droit d'annulation de licence	31 €	31 €
Frais Administratifs de dossier d'appel en CFA (uniquement pour les clubs)	150 €	150 €
Non présentation de plaquettes N1 – N2 – N3	20 €	20 €
Joueurs 23 ans et moins non inscrits sur feuille de match N1 (Art. 37 du RGEN)	50 €/Joueurs	50 €/Joueurs

Amendes Beach	SAISON 2009/2010		SAISON 2010/2011	
<p><u>Retrait d'un tournoi (indemnité)</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au minimum 10 jours avant le tournoi sans remplacement ni excuse valable 2. National : moins de 10 jours sans excuse valable** 3. Régional : moins de 10 jours sans excuse valable** 4. Départemental : moins de 10 jours sans excuse valable** 5. Junior : moins de 10 jours sans excuse valable** 6. Changement de joueur : moins de 10 jours sans excuse valable <p>** Les frais d'inscriptions restent dûs à l'organisateur.</p>				
<p><u>Absence non excusée à un tournoi</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Finale Championnat de France et tournoi de série 1 A 2. National série 1B et 1 C 3. Régional série 2 4. Départemental 5. Junior 				
<p><u>Tenues non conformes</u></p>	50 €		50 €	
<p><u>Tournois de série 1 :</u></p> <p><i>Absence d'une équipe pour le Tableau Principal</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Absence à la réunion Technique pour le Tableau Principal (par équipe) <p><i>Absence d'une équipe pour la réunion Technique des qualifications</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Absence à la réunion Technique des qualifications (par équipe) <p><i>Absence à la cérémonie des résultats</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Absence à la cérémonie des résultats sans excuse valable d'une des trois équipes les mieux classées 				
<p><u>Organisateur :</u></p> <p><i>Annonce tardive des résultats</i> : Annonce tardive des résultats (12h00 le lendemain de la fin du tournoi)</p>	65 €		65 €	

Avant de donner le résultat du vote, **M. DUBIER (Haute-Normandie)** intervient sur le nombre de délégués.

M. CORNIC (Président de la CSOEG) confirme qu'une Ligue est arrivée en retard et qu'il y avait un délégué manquant, par rapport aux chiffres annoncés en début de séance. Des modifications sont intervenues en amont de l'Assemblée Générale sur la désignation des représentants des Ligues.

M. DUBIER (Haute-Normandie) souhaite savoir si toutes les voix sont données à une seule personne. Il prend l'exemple de la Ligue de Lorraine.

M. CORNIC (Président de la CSOEG) répond qu'il n'y a que la moitié des voix de la Ligue, puisqu'une ligue doit être représentée au minimum par 2 délégués pour pouvoir exprimer la totalité de ses voix ; si elle a plus de 5000 licenciés, il faut au minimum 3 délégués.

<u>Résultat du Vote</u>	
<u>Propositions tarification 2010/2011 (licences, redevances, amendes et droits)</u>	
Nombre de voix inscrites :	3185 voix
Nombre de voix représentées :	2805 voix
Ligues non présentes dans la salle :	38 (Picardie)
Nombre de délégués présents :	44 délégués titulaires dont 3 suppléants votants
Majorité requise:	1404 voix
Ligues présentes :	19/32
Ligues non présentes :	13/32
<u>Pour</u> :	1492 voix Alsace (69) – Aquitaine (163) – Auvergne (42) – Bourgogne (29) Bretagne (259) – Centre (85) – Languedoc-Roussillon (155) La Réunion (60) – Midi-Pyrénées (96) – Pays de la Loire (257) Rhône-Alpes (277)
<u>Contre</u> :	1111 voix Alsace (69) – Côte d'Azur (153) - Ile de France (498) – Lorraine (60) Basse-Normandie (31) – Haute-Normandie (65) – Poitou-Charentes (101) – Provence (134)
<u>Abstentions</u> :	202 voix Flandres (202)
→ <u>Proposition adoptée à la majorité absolue</u>	

PROJET BUDGET 2010 (EN K€) AU 31/12/2010

	CHARGES			PRODUITS			
	2009	31/12/2010		2009	31/12/2010		
A- ASSOCIATION			A- ASSOCIATION				
						hors abonnt.	revue 1/2 2010
STRUCTURES INSTITUTIONNELLES			Licence compétition-	1942,00	1988,82	1897,97	90,85
Bureau Fédéral	15,86	12,00	Licences Dirigeants	26,86	40,29	36,56	3,73
Bureau Executif			Licences Competib	153,45	230,17	208,87	21,30
Comité Directeur	51,00	51,00	Licence Beach même club	4,33	6,62	6,62	0,00
Assemblée Générale	34,32	32,00	Licences Beach club différent	9,30	15,12	14,34	0,78
Assemblées Générales Diverses	25,20	12,60	Licences Dom	15,81	17,91	17,91	0,00
Etats Généraux	0,00	0,00	Licence Tom	4,88	18,45	18,45	0,00
Ligues Réunion Diverses	10,74	8,40	Licence Détente	4,68	7,02	6,37	0,65
Commission Fédéral Appel	3,06	3,00	Licence Découverte	4,97	7,17	6,52	0,65
Groupe Mixte LNV/FFVB	10,58	3,00	Assurances	308,00	308,00	298,64	9,36
Relations internationales	78,00	40,00	Affiliation	156,00	156,00	138,00	18,00
CNOSF	10,00	10,00	Transferts	99,00	99,00	99,00	0,00
Promotion Communication Marketing	3,00	77,00		2728,92	2894,56	2749,25	145,31
Charges assurances	211,00	211,00	PARTENARIATS	287,50	292,50		
	452,76	460,00					
B- FORMATION DES CADRES			B- FORMATION DES CADRES	72,00	72,00		
Stages et Formation							
Personnel de Formation							
Pole Ressources	94	101					
	94	101					
D - DEVELOPPEMENT ET FORMATION			D - DEVEL, ET FORMATION	77,50	77,50		
				77,50	77,50		
VOLLEYADES	31,26	30,00					
MINI VOLLEYADES	10,42	10,00					
CHAMP UNSS 6X6	7,50	0,00					
CHAMP France UNSS DEVELOPPEMENT	4,00	0,00					
PROTOCOLE ACTIONS NATIONALES	1,91	1,00					
ZONES TECHNIQUES	12,00	12,00					
CRE	25,00	38,00					
AIDE - EMPLOI (Ligues)	297,00	310,00					
DOM TOM	164,44	148,00					
ANIMATION DEVELOPPEMENT	52,00	50,00					
	605,53	598,99					
E - FONCTIONNEMENT D.T.N. - IND. CADRES			E - FONCT,D.T.N. - IND. CADRES				
Fonctionnement	37,00	40,00	Fonctionnement Etat Emploi	4,00	6,00		
Salaires DTN (secrétariats, divers)	57,88	57,88	Aide poste complémentaire	10,00	10,00		
Charges sociales et Fiscales Salaires DTN	31,66	32,66					
Salaires + charges DTN Directeur	13,32	13,36					
Salair DTNA (Formation)	8,50	8,50					
Coordinateur Developpement	17,75	19,99	Coordinateur DEVELOPP	6,00	9,00		
Entraîneur, Haut niveau et Conseillers Techniques	75,22	75,61		20,00	25,00		
	241,33	248,00					
F - FONCTIONNEMENT FEDERAL			F - FONCTIONNEMENT FEDERAL	0	0		
Charges Externe (Loyers ...)	22,00	133,00					
Salaires Administratifs	708,50	654,25					
Honoraires	90,83	90,42					
Charges Locaux	112,50	58,00					
Déplacements Dirigeants	62,00	62,00					
	995,83	997,67					
I - HAUT NIVEAU			I - HAUT NIVEAU				
AFF GENERALES H N MASCULINS	76,00	66,00					
AFF GENERALES H N FEMINIENS	124,00	114,00					
ENTRAINEUR NAT,DTN	7,50	9,45					
BEACH VOLLEY	121,00	122,50					
BEACH JEUNES	3,00	4,50					
EQUIPE DE France 6X6 MASCULINS A	158,00	149,00	PRODUITS	29,50	29,50		
EQUIPE DE France 6X6 MASCULINS A'	35,50	26,75	PRODUITS	3,00	3,00		
EQUIPE DE France 6X6 FEMININE	166,00	157,00	PRODUITS	12,50	12,50		
EQUIPE DE France BEACH MASCULINS	123,50	125,75		45,00	45,00		
EQUIPE DE France BEACH MASCULINS A'	4,00	6,00					
EQUIPE DE France BEACH FEMININE A	110,00	112,00					
EQUIPE DE France BEACH FEMININE A'	6,00	8,00					
SUIVI + ENCADREMENT MEDICAL	199,00	202,00					
MATERIEL	42,00	44,00					
France JEUNES	180,50	182,25					
France ESPOIRS	174,00	176,00					
FILIERE HAUT NIVEAU MASCULIN 6X6	404,00	394,00	PRODUITS	225,00	225,00		
FILIERE HAUT NIVEAU FEMININE 6X6	385,00	375,50	PRODUITS	193,00	193,00		
INDEMNITES INTERNATIONAUX (primes H et F)	242,00	218,95	ASICS	35,00	17,50		
	2561,00	2493,65	EREA	0	20,75		
				453,00	456,25		

PROJET BUDGET 2010 (EN K€) AU 31/12/2010

L - LIGUE MONDIALE			LIGUE MONDIALE	357,00	200,00		
Ligue mondiale	329	200					
	329	200					
O - ORGANISATIONS			ORGANISATIONS				
LIGUE EUROPEENE	189,50	189,75	LIGUE EUROPEENNE	130,00	115,00		
TQCE FEMININ	150,00	75,00	TQCE FEMININ	50,00	25,00		
TOURNOIS DE France	20,00	30,00	TOURNOIS DE France	0	10,00		
TQCE JUNIOR FEM		100,00	TQCE JUNIOR FEM		25,00		
PROV TQO 2012 + Dossier Candidature 2013 et 2015		55,00					
	359,50	449,75		180,00	175,00		
P - REVENTE - REVUE			P - REVENTE - REVUE				
IMPRIMES - DIVERS	67,50	67,98	VENTE REVUE	307,00	307,00		
FABRICATION REVUE	307,00	293,50	VENTES DIVERSES	98,00	98,00		
	374,50	361,48		405,00	405,00		
S - AFFAIRES SPORTIVES			S - AFFAIRES SPORTIVES				
SALAIRES ET CHARGES	62,14	60,00	REDEV, JEUNES MASCULINS	18,36	18,36		
COMMISSIONS	69,53	63,76	REDEV, JEUNES FEMININS	17,86	17,86		
JEUNES MASCULINS	112,00	112,00	REDEV, SENIORS MASCULINS	500,94	512,04		
JEUNES FEMININS	119,00	119,00	REDEV, SENIORS FEMININS	501,85	492,83		
CHAMPIONNAT DE France MASCULINS	276,00	276,00	REDEVANCES BEACH	46,92	46,96		
CHAMPIONNAT DE France FEMININ	242,00	229,00					
BEACH	221,00	190,50		1085,93	1088,05		
	1101,67	1050,26					
			SUBV. M.J.S.	1 463	1433,74		
Affectation au Passif		59	SUBV. M.J.S. AVENANTS LIES AUX ORGANISATIONS	0	0		
TOTAL EXERCICE CHARGES	7 115	7019,29	total produits	7174,85	7019,29		

Résultat du Vote
Proposition du budget 2010

Nombre de voix inscrites :	3185 voix
Nombre de voix représentées :	2805 voix
Liges non présentes dans la salle :	38 (Picardie)
Nombre de délégués présents :	44 délégués titulaires dont 3 suppléants votants
Majorité requise:	1404 voix
Liges présentes :	19/32
Liges non présentes :	13/32

Pour : **1107 voix** Auvergne (42) – Bourgogne (29) – Centre (85) – Flandres (202)
Languedoc-Roussillon (155) – La Réunion (60) – Pays de la Loire (257)
Rhône-Alpes (277)

Contre : **1515 voix** Alsace (138) – Aquitaine (163) – Bretagne (172) – Côte d’Azur (153)
Ile de France (498) – Lorraine (60) - Basse-Normandie (31) – Haute-
Normandie (65) - Poitou-Charentes (101)- Provence (134)

Abstentions : **183 voix** Bretagne (87) – Midi-Pyrénées (96)

→ **Proposition repoussée à la majorité absolue**

Suspension de séance.

Reprise de séance à 14H30.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) reprend la séance en précisant que le quorum est effectué à l'ouverture de l'Assemblée Générale et indique que le vote se fait à la majorité des présents.

M. BOISSEAU souhaite savoir s'il y a des interrogations sur le Règlement Général des Epreuves de Beach Volley – année 2010.

M. KARBOVIAC (Bretagne) intervient sur le problème des assurances mentionné à l'article 7C.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) retire ce point là car un rendez-vous avec Generali est prévu le 17 décembre afin de faire le point ; Generali va proposer à la Fédération un courtier qui sera le seul interlocuteur avec la Fédération quel que soit le risque à couvrir. De plus, le contrat d'assurances de la FFVB va être revu complètement. Le contrat actuel date de 1997, il n'est pas obsolète mais certaines choses sont caduques. Les couvertures d'assurances du contrat de Beach vont donc être complètement revues, sachant que certaines choses vont être opérationnelles au 1^{er} janvier 2010.

M. KARBOVIAC (Bretagne) indique que cela ne répond pas à sa question. Il rappelle qu'un GSA qui est affilié à la Fédération est couvert automatiquement pour sa Responsabilité Civile par l'assurance souscrite auprès de Generali. Donc, ce club qui est organisateur de tournoi ne devrait pas devoir souscrire « un contrat de police d'assurances couvrant les risques de toute nature qui pourrait intervenir lors de l'organisation de la manifestation sportive. »

Mme GEMISE FAREAU (Présidente de la Commission Centrale de Beach Volley) indique qu'un organisateur privé peut organiser une compétition. Elle mentionne que si cet organisateur est affilié à la Fédération, il a son assurance.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) indique que la rédaction de cet article sera revue.

M. KARBOVIAC (Bretagne) intervient sur l'article 17 B portant sur le double surclassement (A page 18). Il ne peut pas admettre qu'en l'absence de la mention « DS » sur la licence, on puisse se contenter de demander la présentation d'un certificat médical à la pratique sportive ou d'un certificat de simple surclassement. Ce n'est pas suffisant. Pour le volley en salle, il est bien exigé, dans le même cas de figure, la présentation du certificat médical FFVB fiche B mention « Double Surclassement Régional » ou « Double Surclassement National » dûment validé par le médecin de la Ligue ou le médecin fédéral.

M. REY (Aquitaine) : inaudible

M. KARBOVIAC (Bretagne) reprend son explication. Si l'on fait figurer dans un règlement un texte qui impose un double surclassement régional, cela veut dire qu'il y a un certificat médical ad oc qui est demandé. Dans le projet de Règlement général Beach, il est indiqué que si la mention Double Surclassement n'est pas mentionné sur la licence, on peut présenter un simple certificat médical d'aptitude à la pratique sportive ou un certificat de simple surclassement. C'est totalement contradictoire et impossible du point de vue législation.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) sollicite l'avis du Président de la Commission Centrale des Statuts et Règlements.

M. MURAIL (Président de la CCSR) indique que la remarque de M. KARBOVIAC sur ce point est parfaitement justifiée. Il mentionne que dans un règlement, il ne faut pas reproduire ce qui existe déjà dans un autre. Dans le règlement général de la Fédération, il y a un règlement qui parle des surclassements et qui s'applique à toutes les compétitions de Volley-Ball ; donc il est logiquement inutile de répéter ces données dans le règlement du Beach Volley d'autant plus que ces articles ne sont pas issus directement du RGEN, ce sont des articles qui sont issus du Règlement Médical.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) indique qu'il a suggéré le renvoi à l'article du Règlement Général.

M. RENAUDAT (Aquitaine) intervient sur l'article 8A (licences) sur les tournois de série 3. Il indique que sur une série 3, il y a forcément attribution de points, voire d'argent. Il s'étonne de la participation à ces tournois de non licenciés Beach.

Mme GEMISE FAREAU (Présidente de la Commission Centrale de Beach Volley) rappelle qu'en ce qui concerne les séries 3, à l'origine, c'était uniquement les personnes qui avaient l'option Beach. Puis, cela a été ouvert à toutes personnes, mais il est indiqué que seules les personnes ayant une licence Beach Volley qui se sont inscrites sur le BVS peuvent prétendre à recevoir les points et les primes de jeux. On autorise cela pour que les personnes viennent et profitent d'une manifestation afin de les amener petit à petit au Beach. Dans ce règlement, la série 3 va être sortie afin de permettre une qualification à la finale. Tout licencié FFVB va pouvoir participer à une série 3.

M. GONCALVES MARTINS (Ile de France) : inaudible

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) souhaite que la CCSR se penche sur ce problème de licence.

M. KARBOVIAC (Bretagne) intervient sur l'article 8D qui est contradictoire avec ce qui vient d'être dit.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) indique que la CCSR va revoir l'article 8 dans sa rédaction.

Mme BAWEDIN (La Réunion) intervient sur l'article 49 où il est indiqué que « le nombre d'inscriptions, pour un joueur défini comme « étranger » est limité à 3 tournois par niveau de série sur la saison ». Elle souhaite savoir si cela ne va pas jouer au détriment des équipes françaises (exemple d'une équipe d'étrangers qui participe à 3 tournois, qui survolent par exemple le Championnat de France).

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) indique qu'il n'est pas certain que la Commission Beach ait abordé ce problème des étrangers.

Mme BAWEDIN (La Réunion) souhaite que soit rajouté la notion de 3 tournois non consécutifs (page 33).

Mme GEMISE FAREAU (Présidente de la Commission Centrale de Beach Volley) dit que la participation des joueurs étrangers sur 3 tournois consécutifs d'une même catégorie peut faire en sorte par exemple qu'une équipe brésilienne qui est bien supérieure aux françaises bénéficie de tous les price money. Le souhait d'avoir 3 tournois consécutifs peut faire en sorte que les équipes françaises qui s'investissent sur le Championnat de France soient gênées. Effectivement, on peut rajouter que les tournois ne soient pas consécutifs.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) indique que pour modifier un règlement existant, il faut déposer une proposition ; quand on soumet un règlement à l'Assemblée Générale, cette dernière a tous pouvoirs pour demander la modification d'un ou plusieurs articles.

Mme GEMISE FAREAU (Présidente de la Commission Centrale de Beach Volley) propose qu'il soit rajouter « les tournois ne peuvent pas être consécutifs », c'est à dire que les joueurs étrangers ne pourraient pas participer à 2 tournois de série A qui se suivent, même si cela est à 15 jours.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) propose de mettre aux voix l'adoption de ce règlement sous réserve de modifications de l'article 49.

M. ALORO (Président de la LNV) intervient sur les tournois rétribués avec de l'argent et des prix. Comment empêcher des européens qui ont le droit de travailler et d'exercer en France de participer à des tournois qui sont rétribués financièrement ? Il dit que c'est un empêchement d'exercer. Il y a une incompatibilité, ils sont licenciés français.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) indique que c'est valable pour les joueurs hors union européenne.

M. CORNIC (Président de la CSOEG) effectue un appel nominatif en raison de départ des Liges puisque seules les voix exprimées comptent.

Résultat du Vote
Règlement Général des Epreuves de Beach Volley – Année 2010

Nombre de voix inscrites :	3185 voix
Nombre de voix représentées :	2145 voix
Ligues non présentes dans la salle :	Picardie (38) – Alsace (138) - Auvergne (42) – Côte d’Azur (153) – Haute-Normandie (32) - Lorraine (60) - Poitou-Charentes (101)– Provence (134)
Nombre de délégués présents :	44 délégués titulaires dont 3 suppléants votants
Majorité requise:	1074 voix
Ligues présentes :	13/32
Ligues non présentes :	19/32
<u>Pour</u> :	1943 voix Aquitaine (163)- Bourgogne (29) – Bretagne (259) – Centre (85) Ile de France (498) – Languedoc-Roussillon (155) – La Réunion (60) Midi-Pyrénées (96) – Basse-Normandie (31) – Haute-Normandie (33) Pays de la Loire (257) – Rhône-Alpes (277)
<u>Contre</u> :	202 voix Flandres (202)
<u>Abstentions</u> :	/

→ **Proposition adoptée à la majorité absolue des membres présents**

Règlement Général des Epreuves de Beach Volley – Année 2010 tenant compte des interventions en séance (cf annexe 2)

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) propose de passer aux votes sur les vœux classés A. Les vœux N°7, 11, 53, 61, 74 et 75 ont été insérés dans les propositions de la CCS proposées et adoptées à l’Assemblée Générale de Grenoble. Les vœux 16 et 71 sont déjà appliqués (cf annexe des vœux classés A)

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) indique la composition du Comité des Vœux, présidé par E. TANGUY. M. PASTORELLO, Membre. M. MURAIL, Président de la CCSR. Deux ligues à plus faible effectif ont été sollicitées.

M. RIGAL (Midi-Pyrénées) souhaite connaître l’avancée sur la Ligue B ou Pro B correspondant à la Nationale 1 Féminine.

M. BOISSEAU (Secrétaire Général) laisse la parole à M. ALORO, Président de la LNV.

M. ALORO (Président de la LNV) indique qu’une réunion est prévue le 9 janvier avec les clubs de Nationale 1 à Paris. Il explique l’aménagement de la Nationale 1 (4 joueuses dont 2 sous contrat à plein temps, le reste des amateurs). Au niveau budget, le même écart sera conservé entre la Ligue A masculine et la Ligue B avec obligation de la DNACG qui existe déjà en N1.

M. DELOUTRE (Président) prend la parole en s’excusant de ne pas avoir repris la séance. L’Assemblée Générale n’ayant plus de questions diverses, il souhaite d’excellentes fêtes de fin d’année aux congressistes. Il termine sur les perspectives engagées vis à vis du Ministère. A mi-janvier, fin mars, les ligues vont recevoir les dossiers envoyés au Ministère sur les engagements dépenses, les plans de trésorerie sur l’ensemble des opérations. Dans les 6 prochains mois, une réflexion sera mise en place sur une autre formule pour travailler en amont au travers du Conseil National des Ligues afin que les échanges soient suffisamment développés, puissent se faire plus tôt et afin que le Comité Directeur Fédéral présent

en Assemblée Générale ait reçu les recommandations et en même temps se soit adapté, et ne soit pas amené à faire des corrections en séance comme effectué ce matin.

Il rappelle aussi la réflexion dans les 6 prochains mois sur les statuts. Il mentionne qu'un appel sera effectué afin de modifier les textes une fois pour toute.

Il s'engage avant de faire partir les documents officiels au Ministère, de faire un envoi aux Présidents de Ligues afin de diffuser également l'information.

Il souhaite, avec l'ouverture du site, d'établir un mode de communication afin de mettre la transparence.

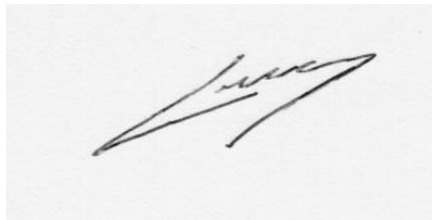
En ce qui concerne les dossiers passés, il essaiera avec les collègues, de revenir afin de retrouver les meilleures solutions ; La Fédération étant dans une situation délicate.

Il termine en indiquant qu'il est toujours favorable dans les 6 mois à étudier la mise en place d'une décentralisation sur des ligues pilotes qui le souhaiteraient.

Il présente ses remerciements à l'Assemblée Générale.

Fin de séance à 15H30.

Le Président de la Commission de Contrôle (par intérim),
René CORNIC



Le Président,
Serge DELOUTRE



Le Secrétaire Général,
Maurice BOISSEAU